



FACTURE

Le 31/07/2025

N° 470317733

Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE

CHEYRAL FLAVIEN

825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX

46250 CAZALS

FRANCE

SCT VILLENEUVE SUR LOT

Rond-Point route de Fumel
ZAC Parasol

47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Tél.: 05.53.71.04.04

Fax.: 05.53.41.34.98

CHEYRAL FLAVIEN

825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX

ADRESSE DE LIVRAISON

CHEYRAL FLAVIEN

Rond-Point route de Fumel
ZAC Parasol

47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

N° Client: 6539438

N° T.V.A. Intra-communautaire: FR28839816758

46250 CAZALS

FRANCE

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : COFFRET VIRAX du 07/07/2025 - Votre vendeur : AMBAL ANTHONY								
BL N° 518583095 - Date de livraison : 15/07/2025 - CHEYRAL FLAVIEN - Rond-Point route de Fumel								
001	VRX252730	898,88598	28,00 + 7,00	601,89405	1	U	601,89	2
	COFFRET PIQUAGE T-RAX 12-14-16-18-22 MM							
	Produit non repris sauf accord avec abattement							

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	601,89	9,90			611,79	20,00	122,36

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

SCT-COAXEL TOULOUSAINE
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX FRANCE

Tél. Service client : 0320454964 / FAX : 0320454490

BNP PARIBAS PARIS (BNPFRPPPLZ)

RIB 30004 00819 00011971361 61

N° code IBAN FR76 3000 4008 1900 0119 7136 161

N° comptable	6539438
Date d'échéance	30/09/2025
Mode de règlement	LCD Lettre de change relevé direct

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société COAXEL TOULOUSAINE sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans qu'il y ait lieu de constater la mise en demeure. Le Client s'engage à payer la facture dans le délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société COAXEL TOULOUSAINE jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entend de la remise matérielle des marchandises.

Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - CS 60002 75838 Paris Cedex 17 - REXEL.fr - Tél : 01 55 50 00 00 - Fax : 01 55 50 00 60

Société par Actions Simplifiée au capital de 41 940 672 euros - 309 304 616 RCS Paris - APE 4669A - Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 26309304616

Net H.T.	611,79 €
Total T.V.A.	122,36 €
Net à payer T.T.C.	734,15 €